

COMMUNE DE SPECHBACH

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SPECHBACH - SEANCE DU 05 SEPTEMBRE 2022 -

Sous la présidence de Monsieur Paul STOFFEL, Maire.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20h00.
Le Conseil Municipal de la commune de Spechbach, étant assemblé en session ordinaire, à la mairie, après convocation légale, sous la présidence de M. Paul STOFFEL, Maire.

Etaient présents : 14

ANSELM Corinne, BERGER Chloé, BUCHER Nathalie, FUTSCH Béatrice, GERVAUD David, GIRARDELLO Dominique, KELLER Yves, LAURENT Magali, LEJEUNE Fanny, MEYER Christine, MULLER Denis, SAUNER Monique, SPROESSER Thomas et STOFFEL Paul.

Etaient absents : 4

Excusés : BELZUNG Baptiste, FONNE Régine et MAHY Pierre

Non excusés : HEIM Maurice

Procurations : 3

M. Baptiste BELZUNG a donné procuration à M. Paul STOFFEL

Mme Régine FONNE a donné procuration à Mme Nathalie BUCHER

M. Pierre MAHY a donné procuration à M. Denis MULLER

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de nommer Mme Agnès WALDER, secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1. Procès-verbal du 11 juillet 2022
2. Opération 132 « Extérieur églises St-Augustin et St-Martin » : résultats de la re-consultation pour le lot 3
3. Opération 122 « Aménagement des abords de la salle » - phase 1 « aménagement du chemin de la Rhubarbe » : approbation de l'avant-projet détaillé et lancement de la consultation
4. Acquisition de petits matériels : décision financière modificative N°03/2022
5. Echanges parcellaires
 - 5.1. Bâtiment Crédit Mutuel
 - 5.2. Rue des Roseaux
6. ONF : approbation des états de prévision des coupes 2022
7. Divers
 - 7.1. Nomination d'un référent « environnement »
 - 7.2. Salle des fêtes : diagnostic
 - 7.3. Organisation des manifestations
 - 7.4. Rapport d'activité 2021 du Territoire d'Energie Alsace
 - 7.5. Informations diverses

1. Procès-verbal de la séance du 11 juillet 2022

Le procès-verbal, expédié à tous les membres, est commenté par le Maire.

Aucune observation n'étant formulée, le PV est adopté à l'unanimité.

2. Opération 132 « Extérieur églises St-Augustin et St-Martin » : résultats de la re-consultation pour le lot 3

Le Maire rappelle que lors de la 1ère consultation, le **lot 03 : Couverture tuiles – étanchéité – zinguerie – bardage** était infructueux et que le Conseil Municipal a décidé, le 11 juillet 2022 de procéder à une re-consultation pour ce lot.

Le marché a été mis en ligne le 19 juillet 2022 et les offres devaient être déposées au plus tard le 5 août.

Il informe que la Commission d'Appel d'offres (CAO) s'est réunie le 9 août 2022 pour procéder à l'ouverture des plis et a constaté une nouvelle fois l'infructuosité du lot.

En effet, les 4 entreprises qui ont répondu ont déposé une offre supérieure à l'estimation du bureau d'étude AT2E, qui s'élève à 121 588,00 € HT :

- RH TOITURE avec une offre s'élevant à 123 182,01 € HT corrigé à 123 764,50 € HT par AT2E
- SCHOENENBERGER SA avec une offre à 162 437,14 € HT
- HUG TOITURE SA avec une offre à 175 849,42 € HT
- SKYGREEN avec une offre à 148 754,16 € HT corrigé à 140 719,20 € HT par AT2E

La CAO propose de procéder à une négociation directe avec les 3 entreprises les moins-disantes, à savoir : RH TOITURE, SCHOENENBERGER et SKYGREEN

Dominique GIRARDELLO précise que les pièces administratives et techniques sont en cours d'analyse par le bureau d'études AT2E. La négociation sera lancée après la réception du rapport d'analyse.

Sur proposition du Maire,

après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de procéder à une négociation directe avec les trois entreprises qui ont déposé les offres les moins-disantes, à savoir : RH TOITURE, SCHOENENBERGER et SKYGREEN.

3. Opération 122 « Aménagement des abords de la salle » - phase 1 « aménagement du chemin de la Rhubarbe : approbation de l'avant-projet détaillé et lancement de la consultation

Le Maire présente l'avant-projet définitif établi par le bureau d'études BEREST qui comprend notamment :

- Les chiffrages estimatifs :
 - **Lot 01 : Voirie et réseaux humides : 446 495,00 € HT** (soit 535 794,00 € TTC)
 - **Lot 02 : Réseaux secs : 61 215,00 € HT** (soit 73 458,00 € TTC)
- Les plans des réseaux secs et humides
- Le plan de masse ci-après

Sur proposition du Maire,

après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

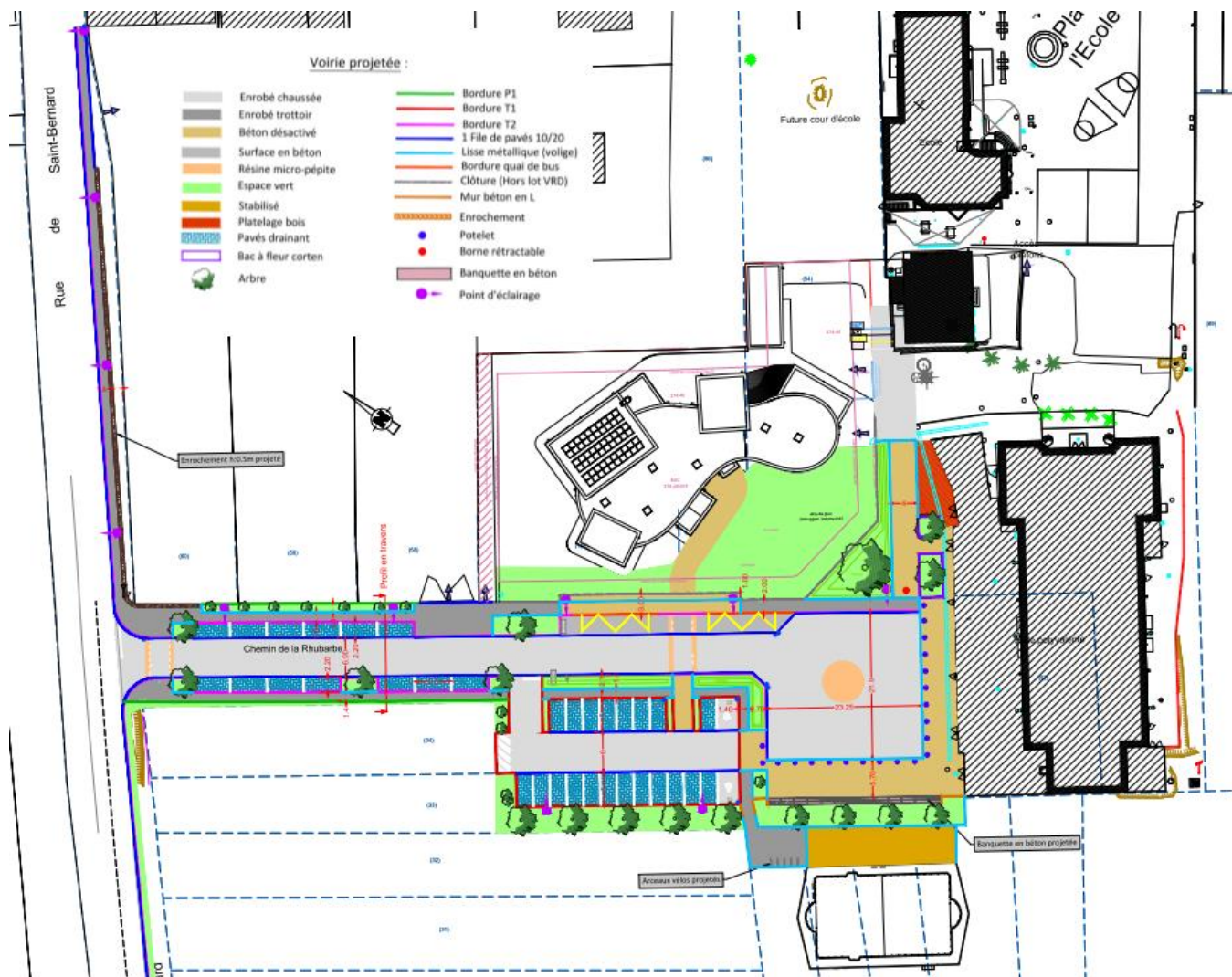
APPROUVE l'avant-projet définitif ;

DECIDE de lancer la consultation sur la base des chiffrages estimatifs ;

MANDATE le Maire pour déposer une demande de subvention auprès de la Collectivité Européenne d'Alsace au titre du Fonds Communal Alsace ;

MANDATE le Maire pour déposer une demande de subvention auprès de la Région Grande Est ;

MANDATE le Maire pour demander une participation à la Communauté de Commune Sundgau pour la partie stationnement devant le périscolaire.



4. Acquisition de petits matériels – décision financière modificative N° 03/2022

Sur proposition du Maire,

après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE d'acquérir taille-haie portable et un souffleur pour un montant de 1 730,43 € TTC

AUGMENTE en dépense d'investissement, les crédits de l'article 2158 « matériel et outillage techniques », d'un montant de 2.000,00 €

DIMINUE en dépenses d'investissement, les crédits de l'article 231 de l'opération 130 « voiries 2021 », d'un montant de 2.000,00 €

5. Echanges parcellaires

5.1. Bâtiment Crédit Mutuel

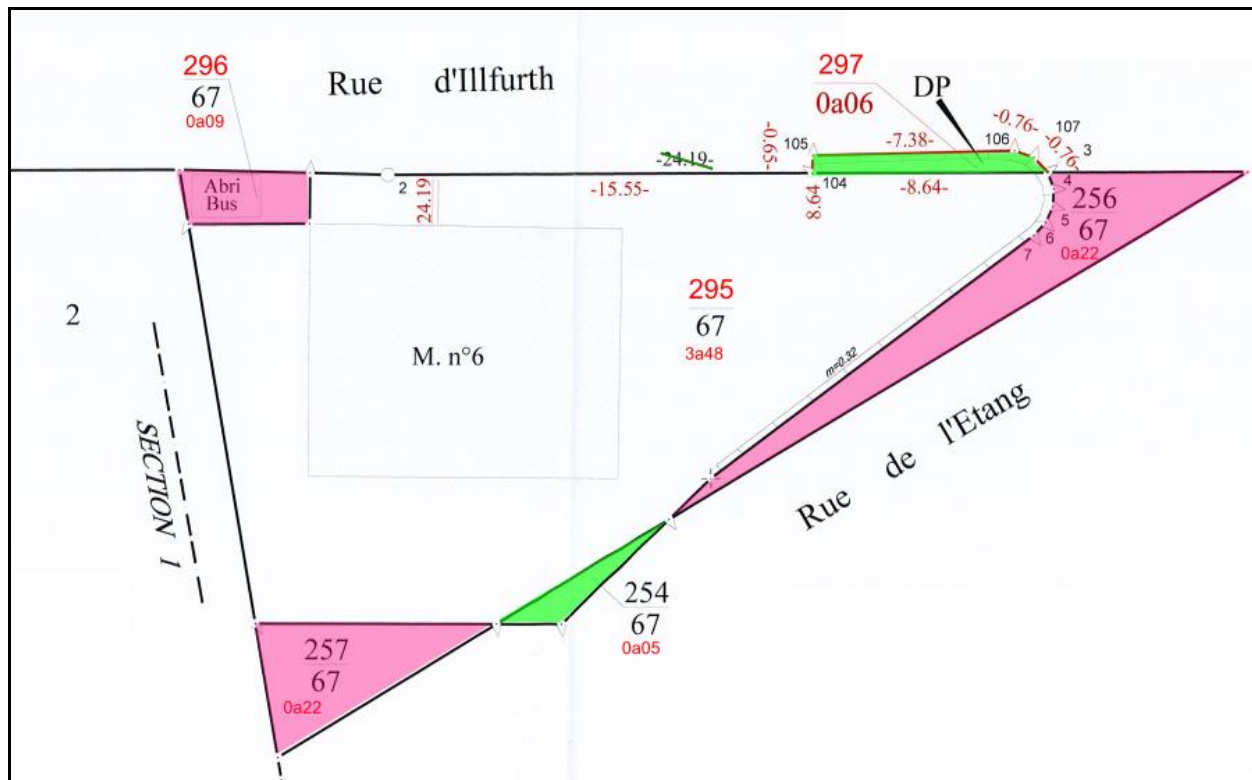
Le Maire rappelle que la caisse de Crédit Mutuel de la région d'Illfurth vend son bâtiment de Spechbach. Il explique qu'il y a lieu de procéder à des échanges de petites parcelles, pour régulariser l'aménagement des abords :

- La caisse de Crédit Mutuel de la région d'Illfurth cède à la Commune de Spechbach, les parcelles suivantes (en rose sur le plan ci-dessous) :
 - o **296/67** - section 319/02 - d'une superficie 0.09 ares sur laquelle est situé l'abri bus,
 - o **257/67** - section 319/02 - d'une superficie 0.22 ares sur laquelle est située l'armoire Télécom,

- **256/67** - section 319/02 - d'une superficie de 0.34 ares, qui forme la pointe entre la rue d'Ilfurth et la rue d'Etang.
- La Commune de Spechbach cède à la caisse de Crédit Mutuel de la région d'Ilfurth les parcelles suivantes (en vert sur le plan ci-dessous) :
 - **254/67** - section 319/02 - d'une superficie de 0.05 ares qui permet l'accès à la parcelle principale 295/67,
 - **297** - section 319/02 - d'une superficie de 0.06 ares qui se trouve sur le trottoir et sur lequel est construit le muret entourant le terre-plein.

Le Maire précise que ces échanges s'inscrivent dans le projet de vente du bâtiment du CREDIT MUTUEL, déjà entre les mains de l'étude notariée de Maître KOENIG à ALTKIRCH.

Chaque lot est évalué à 1,00 € symbolique, d'où l'absence de soulte.



- VU** le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2241-1 et suivants,
- VU** le plan local d'urbanisme de la communauté de commune d'Ilfurth approuvé le 24 mai 2007,
- VU** le procès-verbal d'arpentage 319-255 du 18/08/2022 divisant la parcelle souche 255/67 en deux parcelles 295/67 et 296/67
- VU** le procès-verbal d'arpentage 319-256 du 05/09/2022 détachant la parcelle 297 du domaine public de la Commune de Spechbach

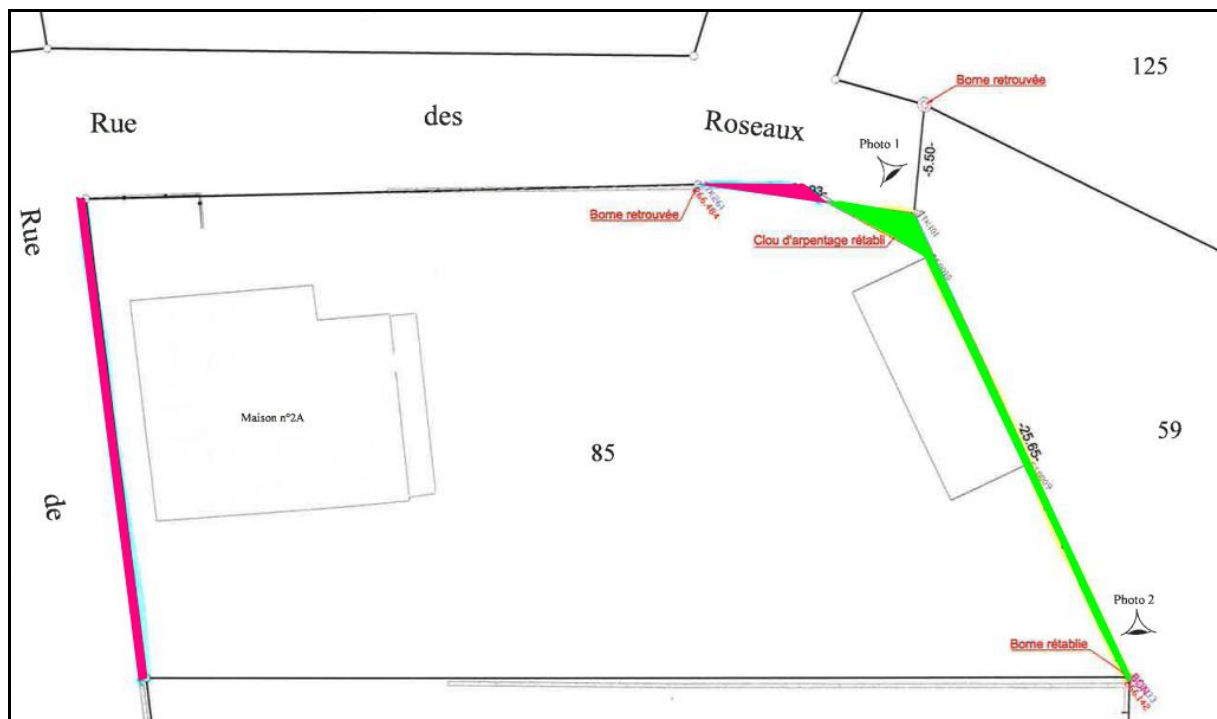
Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE** de créer les parcelles 295/67, 296/67 à partir de la parcelle souche 255/67 et la parcelle 297 à partir du domaine public de la Commune
- DECIDE** d'acquérir à l'euro symbolique les parcelles 296/67, 257/67 et 256/67
- DECIDE** de céder à l'euro symbolique les parcelles 254/67 et 297
- DECIDE** de procéder à l'acquisition et à la cession de ces parcelles par acte authentique,
- DONNE** tout pouvoir à M. Paul STOFFEL, Maire, pour signer l'acte authentique.

5.2. Rue des Roseaux

Le Maire explique que lors des travaux d'enfouissement des réseaux dans la rue des Roseaux, le géomètre a constaté lors du rétablissement des bornes autour de la parcelle 85 – section 319/01, appartenant aux époux Michèle et Thomas SPROESSER, que les limites séparatives avec le domaine public étaient décalées.

Il propose de régulariser la situation et présente le plan ci-dessous ; il indique que les petites parcelles en rose sur le plan appartiennent au domaine public de la Commune et doivent être reversées à la parcelle 85. De même, la petite parcelle en vert appartient aux consorts Sproesser et doit être reversée à la Commune.



M. Thomas SPROESSER, étant concerné à titre privé par ce dossier, informe qu'il ne participe ni au débat ni au vote.

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2241-1 et suivants,
VU le Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes d'Illfurth approuvé le 24 mai 2007,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE d'échanger sans soulte, la parcelle détachée de la parcelle souche N°85, section 219/01, contre les parcelles détachées du domaine public, rue de l'Etang et rue des Roseaux.

DECIDE d'enregistrer l'acte d'échange ou de vente en la forme administrative,

HABILITE M. Paul STOFFEL, Maire, à recevoir l'acte en qualité d'officier public,

NOMME M. Pierre MAHY, Adjoint, pour signer l'acte au nom et pour le compte de la commune,

AUTORISE le Maire à confier cet enregistrement à un Notaire en cas de complexité de l'acte (hypothèque...),

DECIDE de faire réaliser l'arpentage par un géomètre et de prendre en charge l'intégralité des frais d'arpentage.

6. ONF : approbation des états de prévision des coupes 2022/2023

VU le programme des travaux d'exploitation 2022/2023 - Etat de prévision des coupes - préconisé par l'ONF pour la forêt communale de Spechbach ;

VU l'article 4 du règlement organisant les relations entre l'ONF et les collectivités pour préparer la commercialisation de leurs bois dans le cadre de ventes de gré à gré ;

VU les articles L.214.6 et suivants du code forestier.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le programme des travaux d'exploitation – état de prévision des coupes – pour l'année 2022/2023.

Le Maire invite les conseillers municipaux à une visite des forêts communales, le 1er octobre 2022, avec M. Nicolas BIDOLI, technicien forestier, chargé des forêts de Spechbach depuis le 1er janvier 2022.

7. Divers

7.1. Désignation d'un référent « environnement »

Le Maire informe que de plus en plus de dossiers et de décisions concernent l'environnement. Il souhaite nommer un référent pour ces questions ou créer une nouvelle commission dédiée.

Les conseillers demandent, dans un premier temps, à être informés des dossiers afin de voir le type et la quantité de travail en résultant.

Le Maire accepte de transmettre toutes les questions « environnement » à l'ensemble du Conseil Municipal. Il précise que les dossiers pourront être répartis entre plusieurs conseillers.

7.2. Salle des fêtes : diagnostic

Sur proposition du Maire,

après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de faire réaliser tous les diagnostics de la salle des fêtes, nécessaires avant travaux.

7.3. Organisation des manifestations

- **Saint Nicolas** : Nathalie BUCHER propose d'organiser la Saint-Nicolas le **4 décembre 2022**, selon la formule des deux dernières années, c'est-à-dire avec le circuit en calèche. Le Conseil Municipal valide ce principe car les retours des habitants de la commune sont très positifs.
- **Fête des aînés** : après délibération, le Conseil Municipal décide d'organiser un repas pour les aînés, le **15 janvier 2023**, si la situation sanitaire le permet.

7.4. Rapport d'activité 2021 du Territoire d'Energie Alsace

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

PREND ACTE de la présentation du rapport d'activité 2021 du Territoire d'Energie Alsace (anciennement Syndicat d'électricité et de gaz du Rhin).

7.5. Informations diverses

- **Bus de ligne régulière « Dannemarie-Mulhouse »** : Le Maire informe que la Région Grand Est a programmé de supprimer, à compter du 1^{er} septembre 2022, l'arrêt de bus de Spechbach-le-Haut sans prévenir la commune. Après négociation et grâce au soutien de M. FREMIOT, conseiller régional, la Région a accepté de maintenir cet arrêt durant quelques semaines, le temps de vérifier sa fréquentation.
Or, plusieurs utilisateurs ont informé la mairie que, malgré cet engagement, le bus soit ne s'arrêtait pas à cet arrêt, soit ne passait pas du tout.
Le Conseil Municipal à l'unanimité, estime que dans le contexte actuel d'économie des énergies, le maintien de cette ligne est indispensable et exige que cet arrêt soit pérennisé.
- **Pollution dans le Krebsbach** : Le Maire informe qu'une forte mortalité piscicole a été constatée dans le Krebsbach le mardi 9 août 2022. Il présente au Conseil Municipal les rapports de la Brigade Verte et de l'EPAGE Largue qui mettent en évidence la responsabilité du service assainissement de la Communauté de Communes Sud Alsace Largue. En effet, un technicien a vidé un bassin de la station de lagunage pour assécher les boues résiduelles et a reversé une eau brunâtre, dépourvue d'oxygène, directement dans le Krebsbach, alors même que ce dernier avait un niveau d'eau très bas en raison de la sécheresse.
La Communauté de Communes Sud Alsace Largue en a pris acte et est en contact avec la Communauté de Communes Sundgau pour trouver d'autres moyens de vidanger leur lagunage. Elle s'est engagée à réintroduire des alevins et des poissons dans le Krebsbach.

- **Embauche du nouvel agent technique** : Le Maire informe que M. Loïc DOENLEN, domicilié à Spechbach, a pris son poste depuis le 1^{er} septembre 2022. Il travaillera avec M. Benoît Wolf jusqu'à son départ à la retraite programmé à la fin de l'année.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Maire déclare la séance levée à 22h20.

**Tableau des signatures
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
de la COMMUNE de SPECHBACH
de la séance du 05 septembre 2022**

Ordre du jour :

1. Procès-verbal du 11 juillet 2022
2. Opération 132 « Extérieur églises St-Augustin et St-Martin » : résultats de la re-consultation pour le lot 3
3. Opération 122 « Aménagement des abords de la salle » - phase 1 « aménagement du chemin de la Rhubarbe » : approbation de l'avant-projet détaillé et lancement de la consultation
4. Acquisition de petits matériels : décision financière modificative N°03/2022
5. Echanges parcellaires
 - 5.1. Bâtiment Crédit Mutuel
 - 5.2. Rue des Roseaux
6. ONF : approbation des états de prévision des coupes 2022
7. Divers
 - 7.1. Nomination d'un référent « environnement »
 - 7.2. Salle des fêtes : diagnostic
 - 7.3. Organisation des manifestations
 - 7.4. Rapport d'activité 2021 du Territoire d'Energie Alsace
 - 7.5. Informations diverses

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
STOFFEL Paul	Maire		
MAHY Pierre	Adjoint	Absent, représenté par Denis MULLER	
BUCHER Nathalie	Adjointe		
GIRARDELLO Dominique	Adjoint		
FONNE Régine	Adjointe	Absente, représentée par Nathalie BUCHER	

MULLER Denis	Adjoint		
ANSELM Corinne	Conseillère municipale		
BELZUNG Baptiste	Conseiller municipal	Absent, représenté par Paul STOFFEL	
BERGER Chloé	Conseillère municipale		
FUTSCH Béatrice	Conseillère municipale		
GERVAUD David	Conseiller municipal		
HEIM Maurice	Conseiller municipal	Absent, et non représenté	
KELLER Yves	Conseiller municipal		
LAURENT Magali	Conseillère municipale		
LEJEUNE Fanny	Conseillère municipale		
MEYER Christine	Conseillère municipale		
SAUNER Monique	Conseillère municipale		
SPROESSER Thomas	Conseiller municipal		